



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 003
Séance du 29 janvier 2021

Contrat de site volet commun 2020-2024

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 27

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de vote pour : 28

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le contrat de site volet commun 2020-2024 annexé à la présente délibération, est approuvé.

Fait à Arras, le 29 janvier 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Contrat de l'Alliance A2U pour les années 2020-2024

entre

- Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation représenté par

Madame Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

d'une part

- L'Alliance A2U, regroupement au titre des articles 17 et 18 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 formalisé par la convention de coordination territoriale et composé de :

- o l'Université d'Artois
représentée par Monsieur Pasquale Mammone, président
- o l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO)
représentée par Monsieur Hassane Sadok, président
- o l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV)
représentée par Monsieur Mohammed Benlahsen, président

d'autre part

Sommaire

I. Présentation générale.....	3
II. Axes stratégiques et objectifs.....	4
Axe 1 : finaliser la structuration de l'Alliance	4
Axe 2 : favoriser la réussite des étudiants en s'appuyant sur des projets communs de l'Alliance	4
Axe 3 : renforcer la structuration Master et Doctorat au sein de l'Alliance ainsi que l'attractivité internationale	6
Axe 4 : développer les appels à projets recherche et la valorisation de la recherche en partenariat avec les acteurs du territoire	8
III. Mise en œuvre et suivi du contrat.....	11
ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS.....	12

I. Présentation générale

Les trois universités composant l'Alliance A2U sont pluridisciplinaires et multipolaires. Présentes sur 15 villes, elles sont implantées au cœur de leurs territoires respectifs et contribuent à la structuration et au développement économique de la région. Avec leurs bassins de recrutement, elles couvrent 87% de son territoire et s'adressent à 61% de sa population.

Créée en 1969, l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) compte plus de 30 000 étudiants répartis sur les campus d'Amiens, Beauvais, Creil, Cuffies-Soissons, Laon et Saint-Quentin. Nées du plan « Université 2000 », l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), créée en 1991, accueille près de 10 000 étudiants (Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque et Saint-Omer) et l'Université d'Artois (UArtois) compte 11 500 étudiants (Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin). Ces trois universités sont à la fois implantées dans de petites et moyennes métropoles, au milieu de larges zones rurales (comme l'Aisne) ou de zones urbaines et périurbaines très denses (comme l'Oise ou l'Artois).

Le site inscrit son développement tout naturellement dans la région Hauts-de-France, constituée en 2016 des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, mais aussi dans une logique partenariale avec les autres sites de la région permettant de faire émerger l'excellence scientifique et de renforcer son attractivité.

Le site A2U partage avec les autres sites du territoire, l'I-Site Université Lille Nord-Europe (ULNE) et l'Université Polytechnique des Hauts-de-France (UPHF) la préoccupation majeure de la région Hauts-de-France de faire de l'enseignement supérieur et la recherche un levier déterminant pour l'essor de ce territoire par, notamment, l'innovation et le transfert technologique, la recherche, la formation de doctorants, le développement des qualifications et la formation tout au long de la vie. Ces vecteurs ont vocation, en effet, à lui permettre de répondre aux défis de la troisième révolution industrielle (REV 3) qui mobilise la collectivité territoriale pour participer à la mise en place d'un monde et d'une économie innovants, durables et connectés. L'économie de ce territoire, marquée historiquement par l'industrie, s'est diversifiée vers les activités de services. Le produit intérieur brut de 154 milliards d'euros en 2015 représente 7,2% du PIB national. Le taux de chômage est l'un des plus élevés de France métropolitaine (11,7 % au 2ème trimestre 2017 contre 9,5 % en moyenne nationale). En 2017-2018, la région comptait environ 229 541 étudiants dont 135 541 inscrits en université, soit 8,5% des étudiants français. En 2018, le nombre de bacheliers représente 9,3% de l'effectif national.

Les trois universités ont été des contributrices majeures à la définition et à la mise en place du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté par l'exécutif régional le 23 novembre 2017 pour la période 2017-2021. Le SRESRI reflète l'ambition clairement affichée de faire des Hauts-de-France la région la plus innovante de l'Hexagone, « en faisant de l'intelligence le moteur de sa croissance », à partir de trois axes majeurs : « une région d'excellences qui rayonne et qui attire, un enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain, une recherche et innovation pour une région créatrice de valeurs ».

Néanmoins, certains indicateurs demeurent problématiques au regard de ces ambitions, notamment le nombre limité de doctorants et un investissement en recherche et développement de la région qui demeure l'un des plus faibles de France (1,1 % du PIB contre 2,2 % en moyenne nationale en 2017), avec une répartition équilibrée entre recherche publique et privée (49,2% et 50,8%).

Le contrat de cette Alliance, nouvellement constituée, se déclinera autour des axes stratégiques suivants : préciser et affirmer la stratégie de l'Alliance, favoriser la réussite des étudiants à travers des projets communs à l'Alliance en licence mais aussi renforcer les second et troisième cycles au sein des trois universités. Par ailleurs, le développement des appels à projets recherche ainsi que la valorisation de la recherche en partenariat avec les acteurs du territoire seront poursuivis.

II. Axes stratégiques et objectifs

Axe 1 : finaliser la structuration de l'Alliance

La construction de l'Alliance a été lancée dès janvier 2018 à la faveur des travaux et du dialogue entrepris au sein de la Conférence Régionale des Présidents d'Université (CRPU), instance de concertation que les présidents des cinq universités publiques de la région ont souhaité réactiver. Cette démarche a été initiée, d'une part, par le constat que les nouvelles frontières régionales imposaient un repositionnement des stratégies partenariales à l'échelle du territoire et d'autre part, par la volonté de dépasser les limites des modèles de regroupement existants alors, ceux de l'ancienne Comue LNF et de l'Association Picardie Universités.

Ce dialogue a abouti le 9 juin 2018 à la signature d'une convention cadre de coopération entre les trois établissements. L'Alliance initiée vise, d'une part, à préserver les identités et les missions propres des établissements et, d'autre part, à les positionner de manière stratégique dans un écosystème régional complexe. Le choix politique d'une coopération en mode « projets », s'est déjà traduit par plusieurs réussites emblématiques, comme l'obtention du PIA3 NCU « Licence Compétences en Réseau » en 2018 et de deux autres PIA3 TIP en 2020, l'un dans le cadre de l'action « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » avec le projet « OSER ! », et l'autre dans le cadre de l'appel « Campus des métiers et des qualifications » avec le projet « CMQ Tourisme et Innovation ».

Les points forts du site sont appelés à se renforcer et à se développer pour maintenir la vitalité scientifique et économique de la région. A cet égard, l'Alliance devra définir sur le plan opérationnel la stratégie des projets partagés, en particulier dans les domaines de compétences nécessitant une stratégie commune, notamment pour la recherche, la formation, la valorisation ou les relations internationales. De même, le site favorisera une réponse commune à des appels à projets de niveau régional, national ou encore international.

Enfin, l'Alliance devra préciser ses interactions avec les autres regroupements du territoire, en particulier avec le futur établissement expérimental lillois dans le cadre de l'I-site ULNE et avec l'UPHF à Valenciennes, mais aussi avec l'UTC et les établissements privés picards.

Objectif 1 : préciser et affirmer la stratégie de l'Alliance dans le paysage reconfiguré des Hauts-de-France.

Le site formalisé par une convention de coordination territoriale définira la stratégie des projets partagés. Par ailleurs, les établissements qui le composent préciseront les interactions avec les autres sites des Hauts-de-France (avec le futur établissement expérimental lillois dans le cadre de l'I-site ULNE et de l'UPHF à Valenciennes).

Jalon 1 : point d'étape sur la stratégie de projets partagés (2021, 2023)

Jalon 2 : point d'étape sur la mise en place des organes/ instances de gouvernance (2021)

Jalon 3 : état des lieux et bilan des partenariats avec les autres établissements universitaires de la région (2021, 2024)

Axe 2 : favoriser la réussite des étudiants en s'appuyant sur des projets communs de l'Alliance

La politique du site en matière de formation a pour objectifs de favoriser l'accès à l'enseignement supérieur et d'optimiser l'orientation, l'insertion et la réussite des apprenants. Elle doit contribuer à la définition d'une offre de formation cohérente, complémentaire, la plus complète possible, qui réponde, tout au long de la vie, aux besoins des acteurs du monde socio-économique et culturel et aux enjeux de la société de la connaissance.

En matière de formation initiale, le projet-phare demeure le déploiement de la LCeR (« Licence Compétences en Réseau »). Ce projet consiste à structurer l'offre de formation de toutes les mentions de licence selon l'approche par compétences, ce qui entraîne de nouveaux modes de conception, d'organisation et d'évaluation des formations.

Afin d'harmoniser et d'essaimer un certain nombre de pratiques qui ont fait leurs preuves dans chacun des trois établissements, l'Alliance définira et mettra en œuvre une politique commune en matière d'innovation pédagogique et d'orientation. Le volet « orientation » devra bénéficier de l'effet structurant généré par le projet « s'Orienter vers le Supérieur Et Réussir ! –OSER !» que les trois universités ont obtenu dans le cadre de l'appel à projets PIA3 « Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures ».

Dans le cadre de la réforme des études de santé (PACES), les membres de l'Alliance collaborent à l'intégration d'une mineure santé dans leurs disciplines de licence hors santé (L.AS). L'UPJV et l'ULCO poursuivront leur collaboration dans l'ouverture de PArours Spécifique Santé (PASS).

Pour la formation professionnelle, le site s'emploie à utiliser le levier « qualité » afin d'obtenir une certification « qualité » identique sur l'ensemble du site, porteuse d'amélioration continue et de management par la qualité. Des actions communes de valorisation et de développement des formations en alternance, dans le respect des orientations stratégiques des trois partenaires, sont également élaborées, de même qu'une cartographie des projets pour lesquels un des établissements membres possède un avantage comparatif (antériorité, agrément, certification, expertise, lien avec les Campus des Métiers et des Qualifications) et qui pourraient être amplifiés par les deux autres membres de l'Alliance.

Afin de renforcer les liens avec les acteurs socio-économiques du territoire, il est également envisagé d'optimiser les dispositifs de formation continue et d'opérer de nouveaux rapprochements. A ce titre l'élaboration d'une cartographie de la formation continue par blocs de compétences permettra d'accroître la visibilité de l'offre et de faciliter le dialogue avec les branches professionnelles. Concernant l'apprentissage, une mise en cohérence sera réalisée entre la stratégie du site et les politiques des CFA partenaires, l'objectif étant d'identifier les meilleures pratiques et de développer des approches pédagogiques innovantes.

Au sujet de la formation, l'Alliance A2U travaillera à la mise en place d'un « campus connecté ». Les objectifs de ce projet seront en cohérence avec les enjeux de l'accès à la formation supérieure sur les territoires de l'Alliance A2U. L'implantation sur les différents sites maillant le territoire de la région est un atout important pour faciliter la poursuite d'études au plus grand nombre et pour apporter une plus-value dans l'accompagnement et le suivi des apprenants. Ce projet de campus connecté à l'échelle du site A2U représente un enjeu fort en termes d'optimisation des moyens et ressources. Toujours au chapitre numérique, la volonté de maintenir une mission de service public et une accessibilité à l'ESR sur un espace géographique étendu et rural nécessite que les trois universités s'emparent de la question de la formation à distance depuis le DAEU (l'Alliance compte près de 300 diplômés en 2018) jusqu'au Master.

L'Alliance est aussi résolument engagée dans le développement et la promotion de l'entrepreneuriat étudiant. Bien que les étudiants soient la cible privilégiée du dispositif, l'objectif est également de conforter la prise en compte de la dimension entrepreneuriale par les personnels des établissements eux-mêmes. Dans ce domaine, un des enjeux majeurs portera sur le rapprochement entre le système existant dans l'ex-Picardie, qui s'appuie davantage sur le réseau PEPITE, et le système du versant nord de la région, davantage organisé autour des « HubHouses » qui travaillaient en partenariat avec le PEPITE Lille Nord de France. Le PEPITE A2U Hauts-de-France devra s'organiser pour couvrir de façon homogène tout le territoire d'A2U en combinant des établissements avec des HubHouses et des établissements sans HubHouse.

Objectif 1 : déployer l'approche par compétence de la formation initiale à la formation continue en s'appuyant sur une hybridation des formations et les campus numériques

Le projet LCeR étant entré dans sa phase opérationnelle, les établissements s'attacheront à préciser le calendrier des actions pour les cinq années à venir du projet.

L'Alliance procédera également à la mise en œuvre de campus numériques, en s'appuyant sur les résultats et les acquis des projets Université Numérique en Région (UNR) et Mission Numérique soutenus par le Conseil régional.

Le site devra également se doter d'indicateurs et d'outils pertinents afin de mesurer l'avancement de la structuration en blocs de compétence et son impact sur la formation continue.

Jalon 4 : point d'étape sur la mise en œuvre du projet LCeR (2022, 2024).

Jalon 5 : point d'étape sur la politique numérique du site et la mise en œuvre de campus numériques (2022, 2024).

Jalon 6 : bilan sur la transformation de l'offre de formation initiale et continue dans une approche par compétences (2024).

Indicateur 1 : nombre de formations converties en bloc de compétences

Indicateur 2 : nombre d'étudiants inscrits en LCeR

Objectif 2 : développer le lien avec le territoire dans un souci d'insertion professionnelle.

L'Alliance développera l'entrepreneuriat étudiant, notamment par la restructuration de l'ex-Pépité picard, qui intégrera dès fin 2020 l'ULCO et l'Université d'Artois, mais également au travers de :

- la consolidation de l'offre de services ;
- les réponses communes aux appels à projets sur l'entrepreneuriat étudiant, comme l'AAP national « Esprit d'entreprendre ».

L'entrepreneuriat étudiant étant conçu comme un parcours d'insertion professionnelle. Aussi les partenaires proposeront-ils des articulations fortes entre les activités de sensibilisation à l'entrepreneuriat et celles destinées à l'orientation et à l'insertion professionnelles qui se trouveront renforcées par le déploiement du projet « OSER ! ». Les compétences acquises à travers les expériences entrepreneuriales trouveront ainsi un cadre de valorisation plus large, mobilisant des leviers supplémentaires en vue de la réussite des étudiants et du renforcement de leur employabilité.

Lauréates en 2020 du projet PIA 3 « OSER ! », les trois universités devront préciser les étapes de déploiement du projet en Hauts-de-France pour les 5 ans à venir en mobilisant, au travers de la mise en place d'un réseau, aussi bien les établissements d'enseignement secondaire que les acteurs socio-économiques du territoire concerné.

Jalon 7 : point d'étape sur la mise en œuvre d'une politique commune d'orientation à travers le projet « OSER ! » (2022, 2024).

Indicateur 3 : nombre d'étudiants ayant suivi des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le biais de PEPITE et des dispositifs internes comme les hubhouses

Indicateur 4 : nombre d'étudiants ayant obtenu le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE)

Axe 3 : renforcer la structuration Master et Doctorat au sein de l'Alliance ainsi que l'attractivité internationale

L'Alliance souhaite s'engager dans un travail de structuration interne visant à fluidifier le continuum master-doctorat.

L'objectif est de développer des dispositifs qui organisent, sur la base des domaines d'excellence en matière de recherche, des formations de master et de doctorat susceptibles de donner un coup d'accélérateur à l'attractivité internationale des trois établissements. A terme, il convient de s'orienter

vers la mise en place de *Graduate Schools* correspondant aux thématiques de recherche structurantes définies dans le cadre du site. L'atteinte de cet objectif passe par un rattachement des doctorants de l'ULCO et de l'Université d'Artois aux deux écoles doctorales de l'UPJV (ED STS 585 et ED SHS 586), ce basculement étant facilité par l'uniformisation, d'ores et déjà, de l'outil de gestion ADUM. Ce rattachement impliquera également une gestion de la sélection des candidats aux allocations doctorales au niveau du site. Depuis 2019, des actions favorisant le financement d'allocations doctorales impliquant des co-financements d'au moins deux établissements de l'Alliance ont été entreprises. A partir de la rentrée 2020-2021, l'Université d'Artois et l'ULCO seront co-accréditées avec l'UPJV pour leurs écoles doctorales respectives jusqu'en 2024-2025. Par ailleurs, dès le dernier trimestre 2020, une évolution de la gouvernance impliquera la nomination de membres de l'ULCO et de l'Université d'Artois comme correspondants de leurs établissements respectifs au sein des ED STS et SHS. Au cours de l'année 2021, un collège doctoral en charge du pilotage des formations de type « soft skills » et de l'événementiel sera mis en place.

Les trois établissements ont également la volonté de déployer des formations d'ingénieurs sur l'ensemble du site. A l'heure actuelle, seule l'ULCO possède une école d'ingénieur intégrée (EILCO). En s'appuyant sur cette dernière, les membres de l'Alliance souhaitent construire de nouvelles filières d'ingénieurs. L'Université d'Artois compte ainsi capitaliser sur ses points forts et créer avec l'EILCO une formation à Béthune autour de l'« industrie du futur » à partir de 2021, puis une formation autour de l'« intelligence artificielle ». L'UPJV travaille pour sa part sur l'ouverture avec l'EILCO de quatre filières, à Saint-Quentin et à Amiens, autour des thématiques de l'énergie et de la ville éco-responsable. A plus long terme, les trois établissements projettent de développer ensemble des formations d'ingénieurs qui seront proposées à l'évaluation de la CTI.

En matière de coopération internationale, les membres du site œuvrent individuellement et collectivement pour renforcer les partenariats, en mobilisant des outils tels que l'accueil de « professeurs invités », le montage de co-tutelles de thèse, l'accueil de « post-doctorants » étrangers. Il est envisagé, en prenant appui sur les partenariats existants et en les mutualisant, d'initier des réseaux conventionnés entre quatre à six grandes universités étrangères, avec comme objectifs :

- d'augmenter le taux de succès aux AAP européens en augmentant le nombre de dépôts, mais également en mettant en commun nos réseaux respectifs susceptibles de révéler des établissements internationaux partenaires ou porteurs de projets ;
- d'augmenter significativement l'attractivité internationale des établissements A2U au travers de signatures thématiques davantage affirmées et valorisées par une production scientifique accrue ;
- d'amplifier les échanges internationaux au plan de l'accueil dans les structures de recherche mais également en favorisant des échanges sortants vers les établissements étrangers (doctorants, chercheurs...). A terme, ces conventionnements pourraient tendre vers la mise en place d'écoles doctorales internationales.

Objectif 1 : déployer les formations d'ingénieurs sur l'ensemble du site en s'appuyant sur les structures existantes.

En s'appuyant sur le savoir-faire de l'ULCO, les membres de l'Alliance devront :

- définir les modalités et le calendrier pour le développement des formations adaptées à chaque territoire ;
- élaborer les maquettes de formation et engager la procédure d'accréditation par la CTI ;
- établir un conventionnement avec l'EILCO ;
- ouvrir les premiers cursus d'ingénieur sur les thématiques retenues.

Jalon 8 : signature d'une convention de partenariat relative à l'ouverture de nouvelles filières d'ingénieur (2023)

Jalon 9 : présenter la stratégie de développement des formations d'ingénieurs pour l'ensemble du site A2U (2023)

Indicateur 5 : nombre d'élèves ingénieurs inscrits dans les nouvelles filières

Objectif 2 : faire évoluer la structure des écoles doctorales en lien avec la mise en place des programmes gradués afin de renforcer la recherche

En s'inspirant du modèle des *Graduate Schools*, l'Alliance créera un collège doctoral et établira un schéma des ED cohérent avec les autres sites des Hauts-de-France. Le site initiera la structuration des programmes gradués en lien avec les sept thématiques de recherche retenues et se dotera d'outils de mesure pertinents pour suivre le nombre de doctorants et leur insertion professionnelle.

Jalon 10 : point sur la mise en place d'un collège doctoral (2021)

Jalon 11 : point sur la mise en place de programmes gradués thématiques (2022, 2024)

Indicateur 6 : nombre d'étudiants inscrits en doctorat par an

Indicateur 7 : nombre de diplômes de docteur délivrés par an

Objectif 3 : renforcer l'internationalisation des formations en master et en doctorat

L'atteinte de cet objectif privilégiera des actions portant sur :

- le développement des campagnes de sensibilisation des étudiants en master et en doctorat à la mobilité internationale ;
- le renforcement du volet « coopération internationale » dans l'appel à projets A2U ;
- le développement de dispositifs d'« *internationalisation at home* » : mobilité virtuelle, enseignement dans une langue étrangère, etc. ;
- le développement des doubles diplômes en master et des thèses en co-tutelle.

Indicateur 8 : nombre d'étudiants en mobilité entrante par an (dont en programmes d'échanges)

Indicateur 9 : nombre de doubles diplômes

Indicateur 10 : nombre de co-tutelles de thèse

Axe 4 : développer les appels à projets recherche et la valorisation de la recherche en partenariat avec les acteurs du territoire

Le site continuera à participer à la structuration d'une recherche ambitieuse en Hauts-de-France, en accentuant les synergies entre les trois établissements de l'Alliance, et en rendant visible internationalement leur potentiel de recherche. Les trois universités accueillent près de 51 500 étudiants dont 937 doctorants inscrits annuellement et plus de 1300 enseignants-chercheurs et chercheurs répartis dans 67 unités de recherche partagées avec les organismes de recherche comme l'INRIA, l'INRAE, l'INSERM, le CNRS, l'IFREMER et l'INERIS.

Pour renforcer leurs liens en matière d'activités de recherche, les membres du site ont mis en place un appel à projets « AAP A2U ». Ce dispositif favorise l'interdisciplinarité et permet une structuration de la recherche et une communication accrue autour de thématiques porteuses sur le territoire. A terme, cet « AAP A2U » a également l'ambition de permettre une réponse commune à des appels à projets de niveau régional, national ou encore international et de contribuer au rayonnement des établissements. Cette action sera poursuivie, en 2021, par un AAP A2U exceptionnel, d'un montant de 1 million d'euros.

La cartographie des forces en recherche des trois établissements a permis d'identifier sept grandes thématiques transversales qui regroupent l'essentiel du potentiel de recherche, correspondant à des enjeux sociétaux majeurs pour les territoires :

- 1) intelligence artificielle et optimisation ;

- 2) énergie ;
- 3) mer et littoral ;
- 4) environnement et ressources naturelles ;
- 5) santé ;
- 6) adaptation sociétale aux mutations ;
- 7) cultures, territoires & patrimoines.

Ces thématiques ont d'ores et déjà servi de cadre de réflexion à l'élaboration du CPER 2021-2027 au titre du site A2U. Un travail de fond entre les établissements est actuellement en cours pour affiner ces signatures en renforçant leur caractère différenciant.

Par ailleurs, certaines de ces thématiques ont déjà fait l'objet d'une structuration sous forme de SFR ou encore d'instituts au sein de l'alliance :

- SFR Campus de la Mer
- SFR IA et optimisation
- GIS InREnT Tourisme (Patrimoine et Littoral)
- SFR Patrimoine & numérique

Dans le cadre de cette démarche de structuration et de développement partenarial, le site devra finaliser les projets de SFR sur le roman et le romanesque, l'histoire et le territoire, mais aussi sur le risque, l'environnement et la santé ou encore la chirurgie robotisée.

Sur la base de ces SFR et Instituts, une réflexion sera menée afin de tendre vers des Instituts Thématiques Interdisciplinaires (ITI) permettant ainsi de garantir une approche scientifique des grands enjeux sociétaux selon un prisme multicritère.

Il conviendra également, dans un souci de pertinence scientifique et de démarche collaborative, de tendre vers une mutualisation des plateaux techniques et des ressources numériques sur des problématiques pluri- et interdisciplinaires.

Les trois établissements souhaitent également développer leurs actions de valorisation et leurs interactions avec les acteurs économiques du et hors territoire en appui sur la SATT Nord. L'objectif est de contribuer à la vitalité économique du territoire ainsi qu'à la promotion de l'excellence scientifique des trois établissements à l'international, via la montée en performance des produits et des services développés. Il s'agira ainsi de répondre aux problématiques liées à l'innovation et au développement, qui ne trouvent pas de solutions au sein des entreprises par manque de ressources (humaines, matérielles, infrastructures, etc.). Les ressources des établissements universitaires pourront être mobilisées par contractualisation, ce qui permettra aux entreprises de bénéficier d'un environnement propice à l'innovation (expertise scientifique, moyens techniques de pointe, etc.).

Enfin, il convient de noter également que des référents d'intégrité scientifique d'établissement, avec un fonctionnement transversal, ont été mis en place, ainsi que plus récemment un Comité d'Ethique en Recherche non Interventionnelle (CERNI).

Objectif 1 : favoriser le décloisonnement entre les établissements d'A2U et contribuer à la mise en place d'un réseau de proximité entre les trois universités

Au-delà du développement de l'appel à projet interne A2U, les trois universités s'attacheront à mutualiser leurs ressources pour favoriser une présence accrue dans les appels à projet régionaux, nationaux et internationaux, notamment par le biais d'actions comme :

- journées de présentation des programmes européens avec témoignages des pairs ;
- journées thématiques par pays (hors programmes UE) : USA, Russie, Chine, Japon, etc. ;
- ateliers de relecture ou *proof-reading* ;
- offre de veille structurée : espace de consultation, mailing, veille « à la carte » ;
- mise en place d'un BQI (bonus qualité internationale) : fonds permettant le financement pré-projet et montage de projet ;
- une valorisation plus volontariste dans le REH des lauréats aux appels à projets ;
- renforcer les fonctions support dédiées à l'accompagnement de montage de projet.

Indicateur 11 : nombre global de projets obtenus (dont impliquant au moins 2 établissements A2U)

Indicateur 12 : nombre de projets obtenus aux appels à projets français

Indicateur 13 : nombre de projets européens déposés

Indicateur 14 : nombre de projets européens retenus

Indicateur 15 : nombre de thèses impliquant au moins deux établissements de l'Alliance

III. Mise en œuvre et suivi du contrat

Le premier projet de rédaction pour cette partie sera proposé par le MESRI.

ANNEXE : RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET DES JALONS

Indicateurs	Valeur 2019	Cible 2024
Axe 1 : finaliser la structuration de l'Alliance		
Axe 2 : favoriser la réussite des étudiants en s'appuyant sur des projets communs de l'Alliance		
1. Nombre de formations converties en bloc de compétences	0	23
2. Nombre d'étudiants inscrits en LCeR	0	8100
3. Nombre d'étudiants ayant suivi des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat par le biais de PEPITE et des dispositifs internes comme les hubhouses	16758	22500
4. Nombre d'étudiants ayant obtenus le statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE)	81	290
Axe 3 : renforcer la structuration Master et Doctorat au sein de l'Alliance ainsi que l'attractivité internationale		
5. Nombre d'élèves ingénieurs inscrits dans les nouvelles filières	0	450
6. Nombre d'étudiants inscrits en doctorat par an*	931	1000
7. Nombre de diplômes de docteur délivrés par an	137	160
8. Nombre d'étudiants en mobilité entrante par an (dont en programmes d'échanges)	6288 (395)	7000 (550)
9. Nombre de doubles diplômes	45	65
10. Nombre de co-tutelles de thèse	113	140
Axe 4 : développer les appels à projets recherche et la valorisation de la recherche en partenariat avec les acteurs du territoire		
11. Nombre global de projets obtenus ** (dont impliquant au moins 2 établissements A2U)	90 (5)	116 (7)
12. Nombre de projets obtenus aux appels à projets français	58	77
13. Nombre de projets européens déposés	31	35
14. Nombre de projets européens retenus	15	20
15. Nombre de thèses impliquant au moins deux établissements de l'Alliance	1	5

* La valeur 2019 reflète les inscriptions agrégées des 3 établissements (les 2 écoles doctorales de l'UPJV et les écoles doctorales lilloises où étaient inscrits les doctorants de l'ULCO et de l'Artois). A partir de 2020-2021, les étudiants en D1 et D2 de l'ULCO et de l'Artois seront inscrits dans les Ecoles doctorales de l'UPJV. A partir de 2021 la totalité des doctorants A2U seront inscrits à l'UPJV.

** Il s'agit du nombre total de projets obtenus dans les appels à projets, régionaux, nationaux, européens et internationaux.

Jalons	2020	2021	2022	2023	2024
Axe 1 : participer activement à la stratégie de l'Alliance A2U					
Jalon 1 : point d'étape sur la stratégie de projets partagés					
Jalon 2 : point d'étape sur la mise en place des organes/ instances de gouvernance.					
Jalon 3 : état des lieux et bilan des partenariats avec les autres établissements universitaires de la région					
Axe 2 : favoriser la réussite des étudiants en s'appuyant sur des projets communs de l'Alliance					
Jalon 4 : point d'étape sur la mise en œuvre du projet LCeR.					
Jalon 5 : point d'étape sur la politique numérique du site.et la mise en œuvre de campus numériques					
Jalon 6 : bilan sur la transformation de l'offre de formation initiale et continue dans une approche par compétences					
Jalon 7 : point d'étape sur la mise en œuvre d'une politique commune d'orientation à travers le projet « OSER ! »					

Axe 3 : renforcer la structuration Master et Doctorat au sein de l'Alliance ainsi que l'attractivité internationale

Jalon 8 : signature d'une convention de partenariat relative à l'ouverture de nouvelles filières d'ingénieur

Jalon 9 : présenter la stratégie de développement des formations d'ingénieurs pour l'ensemble du site A2U

Jalon 10 : point sur la mise en place d'un collège doctoral

Jalon 11 : point sur la mise en place de programmes gradués thématiques

Axe 4 : développer les appels à projets recherche et la valorisation de la recherche en partenariat avec les acteurs du territoire.